



La Hague, le 27 mars 2018

Annule et remplace l'annexe 1 de la NR 19
Du 04 juillet 2017

NOTE DE REGLEMENTATION C.E. N° 19 annexe 4

OBJET : Indemnité d'éloignement pour stage d'études supérieures et filières techniques spécifiques.

Le comité d'établissement, lors de la réunion du 04 juillet 2017, a décidé de mettre en place Une aide financière pour des stages réalisés à plus de 50 KM du domicile des ayants droit. (Exemple : stages à l'étranger).

Conditions d'attribution.

Cette note s'applique aux enfants de salariés Orano Cycle la Hague tel que défini dans le chapitre 1 de la note 19 amenés à réaliser un stage dans le cadre leurs études supérieures. Ces stages, d'une durée minimum de 4 semaines, devront être réalisés au-delà d'un rayon de 50 KM de leur domicile.

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec l'indemnité d'éloignement de l'année d'étude en cours.

Montant de l'indemnité:

Dans tous les cas, le montant de l'indemnité est limité :

*au prorata du temps passé en stage et en fonction de la **moyenne économique familiale de référence** (MEF) suivant la grille note 19 études supérieures « part éloignement ». Considérant la durée de l'année universitaire à 10 mois, l'indemnité sera divisée par 10 et multiplié par le nombre de mois de stage.

Tous mois débuté sera comptabilisé.

Exemple : un enfant de salarié partant en stage 3 mois et ayant une **moyenne économique familiale de référence** (MEF) de 40 peut bénéficier de $(745 \text{ euros} : 10) \times 3$ soit 223,5 euros de part éloignement.

*Au montant des justificatifs fournis si celui-ci est inférieur au forfait éloignement (loyer, transport).

Pièces justificatives :

Il est impératif de fournir :

*Un certificat de scolarité portant la mention de la classe suivie (pour tous),

*Les justificatifs des frais engagés par l'étudiant,

*Copie de la convention de stage ou du partenariat d'études.

Date limite de remise des pièces justificatives : Au plus tard, 1 mois après la date de fin de stage.

Note applicable à partir du 04 juillet 2017.

Le secrétaire du CE
M Mahieu Fabrice